



# Faire le plein de vent et de soleil

Avec toutes les bonnes intentions du monde, il y a quelques années, nous avons, à l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), formulé une demande importante à la Régie de l'énergie du Québec. Nous demandions que soit permise l'interconnexion entre le réseau d'Hydro-Québec et les systèmes d'autoproduction d'énergie renouvelable (éoliennes, panneaux photovoltaïques, microturbines hydroélectriques, etc.). L'argument principal était que le développement de cette industrie serait favorisée et que le processus pourrait devenir aisé, voire banal.

Or, depuis le lancement de l'option tarifaire de mesurage net par Hydro-Québec, force est de constater que ces objectifs sont loin d'avoir été atteints. En effet, en un an, seulement sept clients y ont adhéré! Supposons que, convaincue de la pertinence de son programme Novoclimat, l'Agence de l'efficacité énergétique n'aurait accrédité que sept maisons. Nul doute que ce programme serait revu et que son marketing serait accru. Avec les énormes moyens dont dispose Hydro-Québec, il est à souhaiter qu'elle simplifie et bonifie cette option tarifaire. À l'heure actuelle, Hydro-Québec facture 451,50 \$ aux autoproducteurs pour inspecter leur installation et pour installer un compteur bidirectionnel. De plus, la société d'État ne fait que créditer les kilowattheures (kWh) dirigés vers son réseau, au lieu d'offrir un prix alléchant qui refléterait la grande valeur écologique de l'électricité propre. Rien de très incitatif.

Je propose que le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) mette sur pied des projets de démonstration éloquentes dans plusieurs régions du Québec. Ceci afin de favoriser l'intégration harmonieuse des petites éoliennes dans le paysage municipal urbain et rural. Plusieurs guides ont été préparés pour l'intégration des grands parcs éoliens en territoires publics. Or, dans le petit éolien, c'est le chaos. Comme il y a peu de précédents, bon nombre d'élus municipaux n'osent pas permettre l'installation de petites éoliennes, de crainte de provoquer leur prolifération anarchique. Et dans ce dossier pourtant si important, qui s'occupe du marketing? Des individus isolés, en général bien intentionnés mais sans moyens ni efforts cohérents. Déjà que le cadre réglementaire est assez compliqué!

Il arrive que des institutions se sentent concernées: par exemple, à Sorel, le Cégep de Sorel-Tracy

est impliqué dans le développement et la fabrication d'une éolienne à axe vertical pour les milieux urbains (**vertica-inc.com**). À Victoriaville, l'école secondaire Le Boisé s'est dotée d'une éolienne, sans autorisation, donc contrevenante. Tandis que dans la même ville, un citoyen s'est vu refuser le droit d'installer une éolienne. Il est clair que les institutions ont plus de poids politique que les simples citoyens...

Les exemples de réglementation en matière de petites éoliennes sont aussi variés qu'il y a de juridictions. Pour des raisons de pertinence énergétique, il importe d'édicter des façons de faire qui répondent à des objectifs supramunicipaux.

Si le MAMR est convaincu, à juste titre, de l'importance d'agir pour l'ensemble des municipalités dans le secteur des matières résiduelles ou de la sécurité-incendie, pourquoi ne considère-t-il pas le secteur de l'énergie comme un enjeu aussi important? Il se trouve que la ministre des Affaires municipales, madame Nathalie Normandeau, est aussi responsable de l'habitation au Québec, par le biais de la Société d'habitation du Québec (SHQ). À l'heure où le mot d'ordre est la compétitivité, à l'heure d'un prochain sommet sur l'innovation

dans la construction au Québec, n'est-il pas urgent de permettre, ou encore mieux, d'encourager la production d'énergie et l'interconnexion? Par sa plus grande visibilité, l'éolien nécessite davantage de précautions certes, mais l'urgence existe.

Qu'est-ce qui a changé récemment dans le portrait énergétique québécois? Le prix de l'essence a doublé, nous sommes en surplus d'énergie hydroélectrique pour l'instant et, timidement, le gouvernement ouvre la porte aux voitures électriques. L'équation, en termes de marketing, peut être tentante: recharger sa voiture électrique avec une éolienne, ce serait comme rouler... à voile! Nous savons bien que tout est question de kilowattheures (kWh), de cents et de dollars. Néanmoins, la rentabilité de l'interconnexion serait plus facile à établir si on remplaçait de l'essence à près de 2 dollars le litre par des kWh d'Hydro-Québec à 8 ou 10 cents!

De grâce, préparons le terrain maintenant, alors que les grands fabricants annoncent l'arrivée en masse, d'ici 2015, de véhicules électriques. La Régie de l'énergie devrait ordonner à Hydro-Québec d'acheter à un prix incitatif l'électricité produite à l'aide de petits systèmes d'énergies renouvelables. De plus, à défaut de l'éliminer, Hydro-Québec devrait grandement réduire le montant de la facture d'inspection des systèmes. Par ailleurs, il est impératif que le MAMR propose un règlement cadre pour uniformiser les principes directeurs de l'installation de petites éoliennes. Il faut mettre fin aux pertes d'énergie causées par les négociations répétitives avec tantôt un urbaniste, tantôt un maire, tantôt un comité consultatif d'urbanisme ou quelque autre officier municipal.

Mieux encore, pourquoi, ne demanderait-on pas, lors des émissions des nouveaux permis de construction, à partir de 2010, que 10 % de l'énergie soit produite sur place, par exemple par des capteurs solaires ou une éolienne?

Combien de municipalités ne se sont-elles pas déclarées «plaque tournante du développement durable»? Alors, que l'une d'elles se mouille donc en créant un quartier dédié aux promoteurs et constructeurs désireux d'afficher leurs couleurs de PPP (Petits Producteurs Persévérants)!



CLAIREOBSCUREILLUSTRATION.COM

Plusieurs villes qui désirent carburer aux énergies renouvelables, dont New York, favorisent l'intégration harmonieuse des petites éoliennes dans le paysage municipal urbain et rural.